



REGLEMENT de la COUPE ROUTE

Article 1 - DEFINITION

L'objectif de la Coupe Route de Nouvelle Calédonie est d'encourager les coureurs à participer au maximum d'épreuves du calendrier afin de pouvoir se challenger et générer une émulation pour permettre de faire grossir le peloton. Le présent règlement a été élaboré par la commission Route du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle Calédonie.

Tout compétiteur qui prend part à cette épreuve se doit de connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle du jury des arbitres pour l'application du présent règlement.

La Commission Route du CRCNC se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle juge nécessaire au bon déroulement de la Coupe Route.

Pour tout point non traité par le présent règlement, se référer à la réglementation fédérale.

Article 2 - PARTICIPATION

La Coupe Route de Nouvelle Calédonie est ouverte uniquement aux coureurs licenciés FFC au sein du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie.

La participation de coureur non-licencié aux épreuves de la coupe est autorisée, ainsi qu'au coureur appartenant à un club affilié à un autre comité régional et au coureur étranger, mais il ne pourra prétendre au classement « coupe route de Nouvelle Calédonie ».

Dans le cas où le non-licencié prend une licence en cours d'année, il ne pourra intégrer le classement de la « coupe route » et gagner des points qu'à compter de la date de sa prise de licence.

Remarque : un coureur licencié est un coureur qui possède une licence à l'année.

Article 3 - CATEGORIES

Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée.

CATEGORIE	AGE	DISTANCE MAX	OBSERVATION
Minimes Garçon & Fille	Entre 13 et 14 ans	40 Km en ligne / 10 Km CLM	Braquet max 7,01m
Cadette	Entre 15 et 16 ans	60 Km en ligne / 15 Km CLM	Braquet max 7,62m
Cadets	Entre 15 et 16 ans	80 Km en ligne / 15 Km CLM	Braquet max 7,62m
Juniors Femmes	Entre 17 et 18 ans	80 Km en ligne	
Juniors Hommes	Entre 17 et 18 ans	130 Km en ligne	
Femmes	A partir de 19 ans	120 Km en ligne	
Séniors Hommes	Entre 19 et 39 ans	130 Km en ligne	
Master 1 Hommes	Entre 40 et 49 ans	130 Km en ligne	
Master 2 Hommes	Entre 50 et 59 ans	130 Km en ligne	
Master 3 Hommes	A partir de 60 ans	130 Km en ligne	

Le sur-classement des coureurs n'est pas autorisé.

Aussi les organisateurs des épreuves doivent se conformer aux présentes catégories, et réaliser des classements en conformité des catégories définies par le présent règlement.

Article 4 – CALENDRIER DES MANCHES

Les épreuves comptabilisées sont celles identifiées dans l'annexe 1.

Article 5 – GRILLE DES POINTS

PLACE	Épreuves en ligne & Critérium	CLM	CLM en équipe	Course par handicap
1	45	45	35	19
2	40	40	28	17
3	35	35	25	15
4	30	30	22	13
5	27	27	20	11
6	24	24	18	10
7	21	21	16	9
8	18	18	14	8
9	16	16	12	7
10	14	14	10	6
11	12	12	8	5
12	10	10	6	4
13	9	9	5	3
14	8	8	4	2
15	7	7	3	1
16 et plus	0	0	0	0

Un **BONUS de 10 points** sera attribué à tout coureur ayant effectué toutes les épreuves de la Coupe.

Concerne toutes les catégories : Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Master 1, Master 2, Master 3, Dames

Rappel : Les non-licenciés ne rentrent pas dans la grille des points. Un non-licencié ne figure donc pas au classement général de la coupe.

Un coureur classé DNS (Non partant) ou DNF (abandon) ne gagnera aucun point. Un DNF ne perd pas sa possibilité de bonus annuel, mais seulement s'il fait valoir son motif auprès du jury des arbitres (constat de casse mécanique ou problème physique).

Article 6 – MATERIELS

Les vélos admis dans les épreuves de CONTRE-LA-MONTRE ou de course sur Route doivent répondre aux normes FFC (réf. : TITRE :10.2.23) et UCI en vigueur.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Les vélos à assistance électrique sont interdits.

Article 7 – EQUIPEMENTS

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

Les participants doivent obligatoirement porter le maillot officiel de club auquel ils appartiennent. Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas ces dispositions sera interdit de départ.

Le coureur devra porter le dossard officiel de la « Coupe Route de Nouvelle Calédonie » sans y apporter aucunes modifications.

Article 8 – CLASSEMENTS

Les classements sont établis par catégorie et après officialisation par le président du jury des arbitres.

Un classement individuel par catégorie sera établi pour chaque course de la Coupe Route et diffusé par mail aux clubs. Il en sera de même pour le classement général. La gestion du classement de la Coupe Route de Nouvelle-Calédonie est sous l'égide de la commission Route, et la diffusion aux clubs est également faite par cette dernière.

La participation au protocole à l'issue de chacune des épreuves est obligatoire.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club et chaussures fermées. Sur dérogation, si l'organisateur en fait la demande au Comité Régional, il pourra être accepté, sous conditions, qu'un T-shirt, casquette... soit remis lors de la remise protocolaire.

En cas d'absence du coureur au protocole et/ou de manquement aux présentes dispositions, des sanctions sportives pourront être décidées par le jury des arbitres. Le président du jury des arbitres est le seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

Article 9 – PENALITES

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements du CRCNC, de la FFC et de l'UCI, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension. Des amendes seront dressées en conformité avec la réglementation fédérale.

Article 10 – RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur ou du dirigeant dans un délai de 15 minutes après son arrivée, accompagnée d'un chèque de caution de 3.000F, qui sera rendu si requête admise.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats, sous les mêmes conditions.

Le jury des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause sera entendu par le jury des arbitres. En cas d'absence d'une des parties devant être entendue, la réclamation serait alors portée à la commission d'arbitrage.

Il en sera de même lors de la parution officielle. Le délai de contestation est quant à lui porté à 48h post parution par le Comité Régional.

En cas de litiges la Commission Régionale d'Arbitrage sera l'autorité compétente en la matière.

Article 11 – OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur doit se conformer au Règlement Intérieur du CRCNC en matière de dispositions réglementaires pour les organisations d'épreuves.

La présence de moyens de secours est requise pour toute manifestation.

L'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des véhicules d'assistance de clubs sont autorisés pour porter assistance à leur coureur dans le respect des règles et du code de la route, et sous conditions que le véhicule et son conducteur ait été déclaré auprès du jury des arbitres avant l'épreuve.

Les zones à risques potentiels doivent être, au préalable, clairement identifiées et la présence d'un jalonneur ou signaleur fixe ou mobile est requise.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le directeur de course. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, le directeur de course et le président du jury des arbitres sont habilités à arrêter ou à annuler l'épreuve sur le champ.

Une fois l'épreuve réalisée, l'organisateur devra transmettre dans les plus brefs délais (maxi 15 jours) à la commission Route du CRCNC les éléments suivants, afin de valider la course :

- La feuille d'émargement,
- Le double de la « carte journée » pour les non-licenciés,
- Les classements par catégories,
- Le rapport de course

Les éléments pourront être transmis par email à infos@crc.nc

Si l'épreuve n'est pas validée, pour non-transmission des éléments ci-avant demandés, une amende de 100.000 Frs sera appliquée.

Article 12 – TITRES ET RECOMPENSES

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche.

11 titres de Vainqueur de la Coupe Route de Nouvelle Calédonie seront potentiellement décernés à l'issue de la saison :

- Vainqueur Minimes Filles
- Vainqueur Minimes Garçons
- Vainqueur Cadettes
- Vainqueur Cadets
- Vainqueur Juniors Dame
- Vainqueur Juniors Homme
- Vainqueur Dames
- Vainqueur Sénior Homme
- Vainqueur Master 1 Homme
- Vainqueur Master 2 Homme
- Vainqueur Master 3 Homme

Cérémonie de remise des prix de la Coupe : En fin de saison, le Comité Régional organisera une cérémonie protocolaire de remise des titres avec remise du maillot de vainqueur. La présence des trois premiers coureurs de chaque catégorie est obligatoire le jour de la remise des prix. Les prix ne seront pas remis aux absents ce jour-là.



ANNEXE 1 : Calendrier 2021

Epreuves Route du calendrier régional

FICHER MIS A JOUR LE xx/03/2021 - Sous réserve de modification ou d'annulation de dernière minute

Date	Intitulé de l'épreuve	Organisateur	Format	Lieu	Catégories
14/03/21	POUEMBOUT / KOUMAC	EDN	En ligne		A partir de Juniors
27/03/21	ROUTE	ROUTE			
04/04/21	ROUTE	ROUTE			
10/04/21	Prix DUMBEA	ACD / KIDZ			
09/05/21	CLM OUEN TORO	CRCNC	CLM	Ouen-Toro	Toutes
30/05/21	CLM OUEN TORO	CRCNC	CLM	Ouen-Toro	Toutes
05/06/21	ROUTE	ROUTE			
12/06/21	Prix BOULOUPARIS	ACD / KIDZ			
10/07/21	Challenge PRO BIKE	SPORT PRO			
25/07/21	Prix SFAC	OSA	Handicap		
31/07/21	Challenge ROBELIN	CSB			
28/08/21	Prix AXIAL	CCN HP7			
19/09/21	Criterium	ECV			
02/10/21	ROUTE	COTNC			
30/10/21	ROUTE	REPORT			
07/11/21	CLM	COTNC			
20/11/21	ROUTE	REPORT			